



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES NOUVELLES PRATIQUES

### PROCES VERBAL N° 01

**Réunion plénière du 01 février 2021**

**A :** 14h

**Lieu :** Yvetot

**Présidence :** M. Thierry JOBBIN

**Membres présents :** MM. Mickael CONFAIS, Daniel ROUSSEL

**Excusé :** M. Romain FERET.

**Assistent à la réunion :** MM. Gregory Auger (CTR), Yvon Ferté (CTD)

#### Football milieu handicap :

Mickaël nous présente l'objectif du projet déjà mis en place à la FFSA (fédération française du sport adapté) : Rencontres sportives adaptées pour un public "atelier de jour" et "foyer de vie" pour s'assurer de proposer un championnat homogène, de niveau plus ou moins égal à l'ensemble des participants.

Créer du lien entre établissement, construire des réseaux, une dynamique autour du sport adapté, source de nombreux bénéfices pour les personnes handicapées en promouvant une activité physique et sportive. (valorisation, bien être, détente...)

Favoriser les notions de respect, de fair-play.

Mickaël a déjà mis en place un tournoi qui a lieu à Caudebec en caux (challenge foot seine caux ) sur une journée ainsi qu'un championnat avec une première et deuxième division regroupant 12 équipes ( 2x6 )

L'objectif serait donc d'intégrer ce championnat au DFSM pour promouvoir le sport adapté en créant un site officiel

Mickaël se propose de gérer la mise en place et la gestion de ce championnat et de répertorier le nombre de foyer de vie et d'ESAT dans le département

**Licences :** une démarche pourrait être faite auprès des clubs par les responsables de secteur pour créer une section sport loisir en demandant (si possible) que le prix de la licence ne dépasse pas 15€

#### Foot en marchant :

Le football en marchant est un sport d'équipe inspiré du football mais où les joueurs ont interdiction de courir. Né en Angleterre en 2011, il a été inventé initialement pour pousser des personnes de plus de 50 ans à pratiquer un sport et pour maintenir des relations sociales. Cette discipline se développe actuellement en France.

Ce sport s'adresse à toutes les catégories d'âge. Le foot en marchant est considéré comme un sport-santé.

Chaque joueur a le droit à trois touches de balle seulement et selon la configuration du terrain, il est possible d'utiliser les côtés pour renvoyer la balle qui ne doit jamais aller plus haut que les têtes des joueurs. Les oppositions ne durent que 10 à 15 minutes (deux mi-temps). Les joueurs doivent toujours avoir un pied en contact avec le sol. A défaut, le ballon est rendu à l'adversaire.

#### **District de Football de Seine-Maritime**

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE  
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE

☎ : 02.76.52.81.72



### **Objectifs :**

Démarcher les clubs par intermédiaire d'un référent pour la pratique du foot en marchant et que chaque club ait un représentant pour cette nouvelle discipline.

Créer une plaquette explicative pour les clubs.

Expliquer la pratique du foot en marchant au responsable de secteur pour faire ensuite une réunion avec les clubs pour proposer ce projet (par intermédiaire d'un référent).

Faire des rencontres entre club sous forme de tournois ou de plateaux.

### **Foot golf :**

Actuellement la ligue possède 6 cibles, pour répondre aux clubs une demande sera faite auprès du DFSM pour l'achat de 2 packs de 9 cibles dont il en sera propriétaire.

Une campagne de communication sera faite au niveau des clubs pour la pratique du foot golf.

\*\*\*\*\*

Le Président de la commission,

**JOBBIN Thierry**

Le Secrétaire de séance,

**ROUSSEL Daniel**

**District de Football de Seine-Maritime**

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE  
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE

☎ : 02.76.52.81.72